



AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

DECISION N°2019-285 du 01/08/2019

PORANT DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE

La Directrice Générale de l'Agence Publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) ;

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié, relatif au statut de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice ;

Vu la décision n°2018-262 du 30 octobre 2018 modifiée, relative aux délégations de signature

DECIDE

Article Premier

En l'absence de Monsieur Louis-Marie GARD, Directeur de Programme, sa signature est déléguée à Madame Marion DAUBERSIES, Directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

Cette délégation est valable du 02 août 2019 au 09 août 2019.

Article Second

En l'absence de Monsieur Louis-Marie GARD, Directeur de Programme, sa signature est déléguée à Monsieur Vincent CHATALIC, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

Cette délégation est valable du 12 août 2019 au 16 août 2019.

La Directrice générale,
Marie-Luce BOUSSETON